

La Liste rouge des Grands branchiopodes menacés en Alsace

Réalisée selon la méthodologie UICN

1



2

3

4

5



Coordination générale :



Coordination scientifique : Association pour l'étude et la protection des Invertébrés en Alsace (IMAGO)

Coordination générale du projet : Office des données naturalistes d'Alsace (ODONAT)

Animation du comité d'évaluation : Jean-Pierre VACHER

Membres du comité d'évaluation :

Jean-François CART

Gilles GODINAT

Nicolas RABET

Jean-Pierre VACHER

Coordination et assistance méthodologique : Vadim HEUACKER & Stéphanie KAEMPF (ODONAT)

Appui et conseils méthodologiques : Aurore CAVROIS & Florian KIRCHNER (UICN France)

Avis favorable émis par l'UICN le 10 mars 2014



Avis favorable émis par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 22 mai 2014

Source des données utilisées :

Bases de données des membres du comité d'évaluation, base de données de IMAGO

Rédaction du document : Vadim HEUACKER (ODONAT) & Jean-Pierre VACHER

Citation des résultats:

IMAGO, 2014. La Liste rouge des Grands branchiopodes menacés en Alsace. ODONAT. Document numérique.

Photographies de couverture : Jean-François CART (¹*Lepidurus apus*, ²*Limnadia lenticularis*, ³*Triops cancriformis*, ⁴*Branchipus schaefferi*, ⁵*Eubbranchipus grubii*)

Démarche d'évaluation

L'ensemble du travail d'actualisation des Listes rouges d'Alsace a été réalisé sous la coordination d'ODONAT d'après la méthodologie mise au point par l'IUCN (2001) et dans le respect des lignes directrices fixées par l'IUCN en 2003 pour l'application de la méthodologie au niveau régional.

La Liste rouge des grands branchiopodes d'Alsace a été élaborée par l'association IMAGO. Quatre experts régionaux, cités en première page de ce document, ont travaillé à la validation et la synthèse des données, ainsi qu'à l'analyse et à l'évaluation de chacune des espèces.

Au total, 5 espèces ont été confrontées à la méthodologie de l'IUCN, et toutes ont été évaluées.

Conformément aux préconisations de l'IUCN, ce document précise, pour chaque taxon évalué en catégorie LC, NT, VU, EN, CR, RE ou DD le ou les critères de l'IUCN retenus (cf. annexe 1).

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Espèces menacées de disparition en Alsace :

CR	: En danger critique
EN	: En danger
VU	: Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacé (taxon proche du seuil des taxons menacés ou qui pourrait être menacé si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

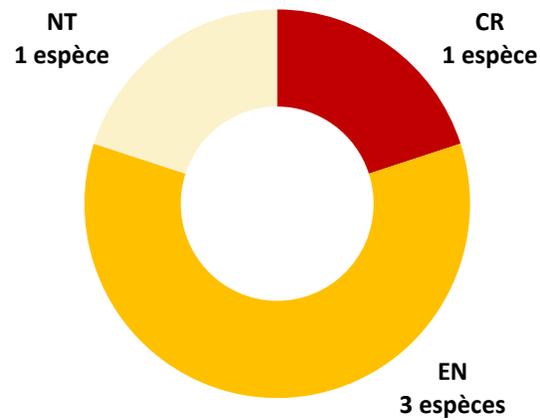
Résultats

Nombre de taxons évalués par catégorie UICN

Catégorie UICN	Nombre de taxons
CR	1
EN	3
NT	1
Nombre total de taxons évalués	5

Sur les 5 taxons de grands branchiopodes évalués, 4 sont inscrits en Liste rouge.

Ordre	Famille	Nom scientifique	Auteur	Catégorie Liste rouge Alsace	Critères Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2012)
Notostraca	Triopsidae	<i>Lepidurus apus</i>	(Linnaeus, 1758)	CR	B2ab(iii)	NT
Anostraca	Branchipodidae	<i>Branchipus schaefferi</i>	Fisher, 1834	EN	B2ab(iii,iv)	NT
Diplostraca	Limnadiidae	<i>Limnadia lenticularis</i>	(Linnaeus, 1761)	EN	B2ab(ii,iii,v)	EN
Notostraca	Triopsidae	<i>Triops cancriformis</i>	(Bosc, 1801)	EN	B2ab(iii,iv)	NT
Anostraca	Chirocephalidae	<i>Eubranchipus grubii</i>	(Dybowski, 1860)	NT	pr. B2b(ii)	NT



Répartition des 5 taxons de grands branchiopodes d'Alsace évalués par catégories UICN.

Annexe 1

Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p style="text-align: center;"><i>en se basant sur l'un des éléments suivants :</i></p> <p>(a) l'observation directe (<i>sauf A3</i>)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>			
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
<i>ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :</i>			
<p>(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités : = 1 ≤ 5 ≤ 10</p> <p>(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.</p> <p>(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.</p>			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
<i>ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :</i>			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : <i>(max. de 100 ans dans l'avenir)</i>	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

**Association
IMAGO**

**Association pour l'étude et la protection des
invertébrés en Alsace**

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

<http://association.imago.free.fr/>



Office des données naturalistes d'Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

www.odonat-alsace.org
odonat@odonat-alsace.org

Projet réalisé avec le soutien de :

